

V O S G E S S A O N O I S E S V I V A N T E S

Siège Social:

11 rue Saint-Georges
70290 CHAMPAGNEY

Tél: 84 20 65 08

Le 31 /01/94

Lettre adressée aux Maires de :

- * CLAIREGOUTTE
- * CHAMPAGNEY
- * ECHAVANNE
- * FRAHIER
- * FREDERIC FONTAINE
- * MAGNY D'ANIGON
- * PLANCHER BAS
- * PLANCHER LES MINES
- * RONCHAMP

Monsieur le Maire,

Des enfants de votre commune fréquentent le Collège de Champagny, où ils sont fréquemment soumis, en fonction du brouillard et de la direction des vents, aux émanations qui proviennent du terril en feu de Ronchamp.

Des informations contradictoires ont été véhiculées par la Presse et la rumeur publique, quant à la nocivité de ces fumées. Au terme d'une longue enquête et d'une suite de démarches de notre part, nous sommes en mesure de vous apporter la preuve de la toxicité de l'air ambiant, inhalé souvent huit heures par jour, plusieurs jours d'affilée, par les élèves du Collège. Nous vous adressons sous ce pli une série de documents dont la lecture vous le démontrera.

Etant ainsi informé, vous aurez la possibilité d'avertir les parents d'élèves, et, si vous le jugez utile, de demander avec nous aux Pouvoirs Publics la cessation de ces nuisances. Une étude que nous avons nous-mêmes suscitée vient en effet d'aboutir à une possibilité technique d'extinction du foyer, et elle nous a été présentée en Sous-Préfecture le 26 janvier, par la S.A.R.P.

LISTE DES DOCUMENTS JOINTS

1- Rapport du Professeur Théobald, qui décrit la façon dont l'usine MAGLUM se débarrassait de ses effluents dangereux, en les déversant dans le terril, à raison de 40 m³ par mois de boues toxiques, ce qui apporte la preuve, longtemps contestée par les Pouvoirs Publics, de la particularité dangereuse de ce terril.

2- Analyses de boues prélevées par nos soins en novembre 93, et qui démontrent que, dix ans après la fermeture de l'usine, le danger est toujours là. (Ce sont ces boues qui brûlent avec le charbon).

3- Article extrait de la revue "Le Médecin Généraliste" qui témoigne de l'inquiétude des médecins.

4- Résultat d'analyse des eaux de ruissellement prélevées au pied du terril le 18 octobre 93. Une forte teneur en produits toxiques divers montre à nouveau ce que le terril lui-même peut contenir.

5- Le même document rédigé à la main et plus clairement, avec les comparaisons de normes.

6- Confirmation de ce qui précède par une lettre de la DDASS adressée aux médecins le 26 octobre 93.

7- En provenance du service de Toxicovigilance des Hopitaux de Lyon, lettre adressée à notre Association le 31 décembre 93. Comme vous le verrez, **dès octobre dernier, des mesures atmosphériques ont démontré la toxicité de l'air au niveau des habitations.** Les teneurs en gaz nocifs sont très supérieures aux normes admises en milieu professionnel, sur des sujets exposés cinq jours sur sept, huit heures par jour, et surveillés médicalement. Alors qu'à Ronchamp et Champagny, l'exposition est permanente 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

8- Résultats d'analyses de l'air réalisées pour notre compte par la MEPAC de Bavilliers. Parmi tous les gaz détectés, **les isocyanates et isothiocyanates sont extrêmement dangereux.** De nombreux autres gaz mis en évidence par les courbes n'ont pas encore été identifiés.

9- Rapport du Médecin Inspecteur de la Santé Publique, qui nous a été remis en Sous-Préfecture le 26 janvier. Sachant qu'un terril ainsi embrasé, peut se consumer durant de longues années, l'interrogation exprimée à la fin du rapport doit retenir l'attention. Vous verrez également qu'est mise en doute la fiabilité des analyses effectuées jusqu'ici par les pompiers, à l'aide d'un appareil dont le principe de fonctionnement n'est pas spécifiquement adapté à la situation. Les résultats de ces analyses ont été longtemps utilisés comme seul argument pour démontrer l'absence de nuisance.

10- 11-12- Documents fournis à la DDASS par l'APAVE, pour des analyses d'air effectuées de novembre 93 à fin janvier 94. (A noter que l'APAVE n'a été chargée de rechercher que les gaz émis par la combustion du seul charbon). Ils montrent qu'à une distance de 500 m du terril on relève encore une teneur de 2345 à 2633 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de SO_2 . Or, vous le verrez, d'après les normes O.M.S., la teneur en oxyde de soufre ne doit pas dépasser 30 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, et cela moins de 2% des jours de l'année (soit 7 jours par an). Nous atteignons à Champagny et Ronchamp plus de 80 fois la norme tous les jours depuis plusieurs mois.

La situation deviendra de plus en plus alarmante si ce foyer n'est pas éteint, et de graves pathologies risquent d'apparaître à plus ou moins longue échéance. Notre rôle d'association de défense de l'environnement humain est de vous en tenir informé. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question de votre part, ou pour une rencontre, si vous le souhaitez.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

La Présidente



Madeleine SZCZODROWSKI